

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton – SOTIPAPIER

Siège social: 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014 Ben Arous

Le conseil d'administration de la société « SOTIPAPIER » réuni le 29 avril 2022 a notamment décidé :

- 1) L'arrêté définitif des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, faisant apparaître un total bilan de 111 691 240 DT et un résultat net bénéficiaire de 18 638 969 DT et leur soumission à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration ;
- 2) L'arrêté définitif des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, faisant apparaître :
 - i. Un total bilan de 112 516 795 DT ;
 - ii. Un résultat net du groupe de 18 571 344 DT ; et
 - iii. Des intérêts des minoritaires de 7 904 DT.

Et décide de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration.

- 3) Proposer à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

Résultat net au 31/12/2021	18 638 969,044
Résultats reportés	8 208 466,137
Reliquat 1	26 847 435,181
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	26 847 435,181
Dividendes 2021 (28 184 091 actions * 0,465 DT)	13 105 602,315
Reliquat 2 : Résultats reportés 2021	13 741 832,866

Soit un dividende de 0,465 dinar par action (42,66% du nominal).

La mise en paiement s'effectuera le 24 juin 2022.

- 4) Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 10 juin 2022 à 10H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis – Tunisie ;

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité